

# MAIRIE du FALGA

31540

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	8
Votants	9

L'an deux mille vingt et un, le 30 octobre, le Conseil Municipal de la commune du FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Isabelle COUTUREAU, Marie EMBRY PETIT, Alix BLANCHON, Hélène DELMAS, Johan ÉVADÉ, Philippe BUGAREL, Anne-Marie GRANZOTTO, Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ

Excusés : Stéphanie CÉRÈNE qui a donnée pouvoir à Isabelle COUTUREAU, Damien MONTAGNÉ

Absent : Nicolas LESSIEUX

Convocation : Le 11 octobre 2021.

Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ a été nommée secrétaire de la séance.

Objet : Travaux de GEOMETRE lotissement

D2021-30

Le lotissement communal « Lasserre » comprend 5 lots dont 4 déjà construits. Il convient de faire appel à un géomètre pour un projet de division en considération de la politique actuelle de densification en matière d'urbanisme.

Suite à la réception du devis de la société VALORIS le Conseil Municipal décide d'accepter le devis pour la somme de 1812 euros, de lancer les travaux et d'autoriser Madame le Maire de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Isabelle COUTUREAU



Accusé de réception en préfecture  
06-20211030-D2021-30-DE  
Date de réception préfecture : 20/01/2022

# MAIRIE du FALGA

31540

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	8
Votants	9

L'an deux mille vingt et un, le 30 octobre, le Conseil Municipal de la commune du FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Isabelle COUTUREAU, Marie EMBRY PETIT, Alix BLANCHON, Hélène DELMAS, Johan ÉVADÉ, Philippe BUGAREL, Anne-Marie GRANZOTTO, Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ

Excusés : Stéphanie CÉRÈNE qui a donnée pouvoir à Isabelle COUTUREAU, Damien MONTAGNÉ

Absent : Nicolas LESSIEUX

Convocation : Le 11 octobre 2021.

Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ a été nommée secrétaire de la séance.

Objet : Achat remorque

D2021-31

Dans le but de faciliter l'entretien des espaces verts de la commune et d'augmenter l'autonomie de l'employé communal, la commune souhaite se doter d'une remorque d'occasion. Après étude du marché du neuf et du marché de l'occasion, la commune a l'opportunité d'acheter une remorque de marque ERKA auprès de Monsieur Robert CAYROU pour un montant de 400 euros.

Le conseil municipal autorise l'achat de la remorque

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches pour l'achat de la remorque

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Isabelle COUTUREAU



*I. Cou*

# MAIRIE du FALGA

31540

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	8
Votants	9

L'an deux mille vingt et un, le 30 octobre, le Conseil Municipal de la commune du FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Isabelle COUTUREAU, Marie EMBRY PETIT, Alix BLANCHON, Hélène DELMAS, Johan ÉVADÉ, Philippe BUGAREL, Anne-Marie GRANZOTTO, Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ

Excusés : Stéphanie CÉRÈNE qui a donnée pouvoir à Isabelle COUTUREAU, Damien MONTAGNÉ

Absent : Nicolas LESSIEUX

Convocation : Le 11 octobre 2021.

Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ a été nommée secrétaire de la séance.

### Objet : PROGRAMME DE PLANTATIONS

D2021-32

Madame Le Maire propose à son Conseil un nouveau programme de plantations, dans la cadre du programme régional de plantations de haies champêtres nommé : "Plant'arbre".

Pour ce faire, une adhésion à l'association "Arbres et Paysages d'Autan" est nécessaire.

Où l'exposé de Madame Le Maire, Le CONSEIL décide d'adhérer, pour un montant de 100 euros, à l'association APA et de s'inscrire pour février 2022 au programme de plantations "Plant'arbre" pour un montant de 2.70 euros l'unité tous les deux mètres linéaires.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Isabelle COUTUREAU



Reception en préfecture  
N° 20220120-D2021-32-DE  
Date de réception préfecture : 20/01/2022

*I. Coutureau*

# MAIRIE du FALGA

31540

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	8
Votants	9

L'an deux mille vingt et un, le 30 octobre, le Conseil Municipal de la commune du FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Isabelle COUTUREAU, Marie EMBRY PETIT, Alix BLANCHON, Hélène DELMAS, Johan ÉVADÉ, Philippe BUGAREL, Anne-Marie GRANZOTTO, Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ

Excusés : Stéphanie CÉRÈNE qui a donnée pouvoir à Isabelle COUTUREAU, Damien MONTAGNÉ

Absent : Nicolas LESSIEUX

Convocation : Le 11 octobre 2021.

Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ a été nommée secrétaire de la séance.

Objet : Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'un radar pédagogique

D2021-33

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L2113-6 à L2113-8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le regroupement des acheteurs publics est un outil qui, non seulement, permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise du budget,

Considérant que le SDEHG souhaite assister les communes dans la poursuite du déploiement de radars pédagogiques sur l'ensemble du territoire de la Haute – Garonne (hors Toulouse).

Considérant que le SDEHG organise son groupement de commandes pour l'achat de radars pédagogiques auquel les communes du département peuvent être membres,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de radars pédagogiques jointe en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, 4 votes pour et 5 abstentions des membres présents :

- d'adhérer au groupement de commandes du SDEHG en acceptant les termes de la convention constitutive associée pour l'achat de radars pédagogiques,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement, en annexe à la présente

031-213101801-20211011-D2021-33-DE  
Date de réception préfecture : 20/01/2022

- délibération,  
d'autoriser le représentant du SDEHG, coordonnateur du groupement, à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Isabelle COUTUREAU



Annexe : convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de radars pédagogiques

# MAIRIE du FALGA

31540

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	8
Votants	9

L'an deux mille vingt et un, le 30 octobre, le Conseil Municipal de la commune du FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Isabelle COUTUREAU, Marie EMBRY PETIT, Alix BLANCHON, Hélène DELMAS, Johan ÉVADÉ, Philippe BUGAREL, Anne-Marie GRANZOTTO, Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ

Excusés : Stéphanie CÉRÈNE qui a donnée pouvoir à Isabelle COUTUREAU, Damien MONTAGNÉ

Absent : Nicolas LESSIEUX

Convocation : Le 11 octobre 2021.

Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ a été nommée secrétaire de la séance.

Objet : Mise en sécurité du carrefour de la mairie.

D2021-34

Considérant les réclamations de plusieurs familles riveraines concernant la dangerosité du carrefour de la mairie et donnant suite au dernier conseil municipal, à ce sujet Madame le Maire informe que l'acquisition d'un radar pédagogique à panneau photovoltaïque de 1500 euros est subventionnée à hauteur de 1380 euros.

Le radar pédagogique fait partie d'une solution plus globale proposée par la DDT que l'on reconsidèrera ultérieurement quand nous serons en possession de leur compte rendu de la réunion sur le terrain du 25 octobre 2021 et des différentes propositions pour sécuriser ce carrefour.

Ouï exposé le Conseil décide à 4 voix pour et 5 abstentions l'acquisition d'un radar pédagogique dont la maintenance est incluse dans le prix.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

pour extrait conforme,

Le Maire,

Isabelle COUTUREAU



Accusé de réception en préfecture  
031-213101801-20211011-D2021-34-DE  
Date de réception préfecture : 20/01/2022

# MAIRIE du FALGA

31540

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	8
Votants	9

L'an deux mille vingt et un, le 30 octobre, le Conseil Municipal de la commune du FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents : Isabelle COUTUREAU, Marie EMBRY PETIT, Alix BLANCHON, Hélène DELMAS, Johan ÉVADÉ, Philippe BUGAREL, Anne-Marie GRANZOTTO, Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ

Excusés : Stéphanie CÉRÈNE qui a donnée pouvoir à Isabelle COUTUREAU, Damien MONTAGNÉ

Absent : Nicolas LESSIEUX

Convocation : Le 11 octobre 2021.

**OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT  
D2021-35**

### LE MAIRE

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

CONSIDERANT qu'en raison du départ de la secrétaire de Mairie il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet ;

LE MAIRE propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 03/01/2022

Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint Administratif Principal deuxième classe	Secrétaire de Mairie	8 heures

**Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité ou à la majorité :**

ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

CHARGENT le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité, aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Madame le Maire, Isabelle COUTUREAU

Le 30 octobre 2021

Certifié exécutoire le 20/12/2021

Et publié ou notifié le 20/12/2021

